



Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon

85, chemin de Saule – 1233 BERNEX – 022 777.1002

Internet: www.asbec.info - ASBEC@bluwin.ch

Bernex et Confignon, le 25 novembre 2024

Commune de Confignon

Madame la Maire, Élisabeth Uldry-Frossard
Mesdames les conseillères administratives

Madame la Présidente du Conseil municipal, Nicole Roehrich
Mesdames les conseillères municipales
Messieurs les conseillers municipaux

Enquête publique sur le PLQ des Cherpines

Mesdames, Messieurs,

L'ASBEC (Association qualité de vie à Bernex et Confignon) a pris position dans le cadre de l'enquête publique sur le PLQ d'ensemble des Cherpines.

Vous trouverez cette prise de position en annexe et [sur notre site](#).

En bref, l'ASBEC n'est pas opposée au développement des Cherpines, mais demande que son impact soit réduit. Cela nous paraît possible de trois manières :

1. Limiter la population en renonçant aux lots Bc et Cc, qui sont tributaires de l'éventuelle construction d'un téléphérique, dont la réalisation semble très peu probable.
2. En réduisant encore le ratio du stationnement du quartier. Le stationnement est un outil puissant à destination des collectivités pour agir sur la mobilité.
3. La Commune et le Canton avaient convenu d'installer le téléphérique (ce qui est maintenant très improbable) pour réaliser les pièces BC et Cc. Elles pourraient lier la concrétisation des deux parcelles à l'arrivée du Léman Express dans une vingtaine d'années, ce qui permettrait de voir l'impact du projet sur la région.

Dimensionnement des voiries.

Nous estimons que choisir de construire une route à quatre voies sur la route de Base et une voie structurante à l'intérieur du quartier est une idée extrêmement mal avisée. D'une part elle enlève la compétence à la commune et d'autre part elle compromettra la qualité de vie des résidents actuels et futurs.

On a de la difficulté à comprendre la nécessité d'une voie structurante, de compétence cantonale, à l'intérieur du quartier pour desservir les garages souterrains*. Circulation estimée 1400 à 1700 v/j ! Attention : Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'article 11 de la loi sur les routes. C'est donc aujourd'hui qu'il faut réagir.

L'élargissement conduira au phénomène bien connu et documenté de [la circulation induite](#). Dans les deux cas, c'est une solution de facilité.

Les résultats de la votation du 24 novembre 2024 sur l'élargissement des autoroutes montrent la volonté des citoyens de ne plus favoriser l'automobile à tout prix et donc implicitement donner plus de place et de moyens aux transports publics et à la mobilité douce.

C'est d'autant plus à vrai à Confignon avec 60,1 % d'opposition à l'expansion des autoroutes contre 52,7 % au niveau national.

* paragraphe modifié le 20 décembre 2024

L'ASBEC propose une solution qui devrait rendre la situation des communes meilleure qu'avec le projet présenté dans l'EIE.

Notre proposition :

1. Appliquer les recommandations du bureau CITEC pour minimiser la circulation
2. Favoriser les liaisons de mobilité douce le long de la route de Base et le long de l'Aire (point d ci-dessous).
3. Soutenir et demander d'accélérer les études de maillage des lignes de tram 15 et les lignes 14. Voir le point d ci-dessous.
4. Utiliser le prolongement du tram vers Saint-Julien pour diminuer l'usage de la voiture individuelle.

L'ASBEC propose une alternative qui pourrait améliorer la situation des deux communes.

L'ASBEC recommande d'exploiter l'ouverture prochaine de l'extension du tram 15 jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois pour diminuer le nombre de conducteurs automobiles qui se rendent à la ZIPLO, puis, bientôt, dans la zone future d'activités des Cherpines. L'utilisation d'une voiture individuelle s'élève actuellement à environ 80 %, avec une proportion de 75 % des travailleurs provenant de France et 5 % du canton de Vaud.

Autres remarques

- (a) Diagonale bus Bernex-Est — Cherpines : des conditions doivent être inscrites dans l'autorisation de construire pour éviter qu'elle ne soit détournée et ouverte à la circulation.
- (b) L'objectif du Canton de réduire la circulation de 40 % d'ici 2030 n'est pas pris en compte.

- (c) La liaison de maillage, mesure 34-31p, entre les trams 15 (Lancy) et 14 (Onex) dont l'étude est prévue au projet d'agglomération 5 (PA5) doit être soutenue et intégrée à la réflexion sur la mobilité dans la plaine de l'Aire.
- (d) La liaison de mobilité douce le long de l'Aire, retenue dans les plans cantonaux, doit être accélérée et voir le jour avant les premiers bâtiments. Elle nécessite peu d'aménagements, car elle utiliserait des voiries existantes, tels les chemins des Cherpines et des Verjus en direction du Grand Lancy.
Le tracé de la piste cyclable le long de la route de Base présente des lacunes, car il est interrompu à plusieurs reprises par des carrefours à feux ou des ronds-points, ce qui entrave la continuité du trajet.
Cette liaison peut desservir une large zone de desserte avec les communes de Lancy, le sud d'Onex, Confignon, Lully-Bernex, Soral, Plan-Les-Ouates et Saint-Julien-en-Genevois.
- (e) Accepter le dépassement des normes de pollution par l'ozone comme une fatalité n'est pas acceptable d'autant que [le NOx, agent précurseur de l'ozone](#), va augmenter avec encore plus de circulation.
- (f) Degré de sensibilité au bruit. La Commune devra se battre pour obtenir une meilleure protection des futurs habitants avec le choix du degré de sensibilité DSII (résidentiel) et non DSIII, activité mixte, ce qui peut être une manière d'éviter de dépasser officiellement les normes de bruit.
- (g) Couloir biologique. Des garanties devront être obtenues afin que le couloir biologique Jura — Salève qui passe par les Cherpines soit sauvegardé. Etc.

En guise de rappel, nous souhaitons attirer votre attention sur la recommandation formulée par l'ASBEC lors de la première consultation de ne pas inclure les 15 souterrains et d'envisager plutôt des stationnements collectifs le long de la route de base et du chemin des Charrotons. Ils auraient également servi de protection antibruit et diminué le coût des logements.

L'ASBEC souhaite être auditionnée par la commission du Conseil Municipal en charge du dossier pour lui présenter ses propositions.

Nous adressons, Mesdames, Messieurs les élu-es, nos meilleurs messages.



Alain Rouiller, président de l'ASBEC

Éric Baier, vice-président

PS : Lettre envoyée par courrier postal et par courriel, avec quelques liens hypertextes dans les documents

Annexe : prise de position de l'ASBEC dans le cadre de l'enquête publique du PLQ Cherpines